

*Date de dépôt : 3 avril 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Transparence sur l'entourage des conseillers et conseillères d'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A la suite de la réorganisation du Conseil d'Etat, de nombreux fonctionnaires sont passés d'un département à l'autre sans que le Conseil d'Etat communique clairement sur les transferts. Dans le but de renforcer la confiance envers les autorités, les citoyens genevois sont en droit de connaître les conditions contractuelles qui lient les fonctionnaires travaillant dans l'entourage proche des conseillers et conseillères d'Etat.*

*Pour cette raison, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- 1. Combien de conseillers d'Etat ont un chef de cabinet ?*
- 2. Quel est le type de contrat de chaque chef de cabinet ?*
- 3. Quelle est la classe salariale de chaque chef de cabinet ?*
- 4. Est-ce que les anciens chefs de cabinet ont été réintégrés comme fonctionnaires à l'Etat ? Si oui, quels sont leur cahier des charges et leur classe salariale ?*
- 5. Combien y a-t-il de secrétaires généraux adjoints par département et quels sont leur rôle et leur classe de fonction ?*
- 6. Combien de fonctionnaires chargés de la communication sont rattachés à chaque conseiller et conseillère d'Etat et combien y en a-t-il par département ?*

7. ***Quels sont les titres des fonctionnaires chargés de la communication par département ?***
8. ***Quelle est la classe salariale des fonctionnaires chargés de la communication par département ?***
9. ***Le Conseil d'Etat a-t-il un porte-parole officiel ?***
10. ***Est-ce que la direction de la communication de la Chancellerie exerce le rôle de porte-parole du Conseil d'Etat ?***

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

### **1. *Combien de conseillers d'Etat ont un chef de cabinet ?***

La notion de chef de cabinet ne recouvre pas une fonction officielle au sein de l'Etat.

L'ensemble des conseillers d'Etat font appel à des collaborateurs personnels qui peuvent parfois porter ce titre.

### **2. *Quel est le type de contrat de chaque chef de cabinet ?***

Ces personnes sont engagées soit avec une fonction officielle de secrétaire général adjoint 3, soit au bénéfice d'un statut d'agent-e spécialisé-e.

### **3. *Quelle est la classe salariale de chaque chef de cabinet ?***

Ces personnes se situent en classe 27, à l'exception de deux agents spécialisés en classe 29.

### **4. *Est-ce que les anciens chefs de cabinet ont été réintégrés comme fonctionnaires à l'Etat ? Si oui, quels sont leur cahier des charges et leur classe salariale ?***

Le chef de cabinet de l'ancien département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) est au bénéfice du statut de fonctionnaire depuis septembre 2005, travaillant au moment de son transfert en janvier 2014, comme responsable de secteur RH au sein du département de l'instruction publique (DIP). Dès le 1<sup>er</sup> juin 2018, il a conduit, en qualité de secrétaire général adjoint 3 (classe 27), un mandat prospectif à moyen et long termes sur l'avenir de l'office cantonal des véhicules et ses besoins en bâtiment et équipements, en lien avec les évolutions technologiques en cours et à venir,

aussi bien sur le plan du parc automobile que sur les possibilités offertes par la généralisation des prestations en ligne. Depuis mars 2019, il conduit une expertise au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), plus précisément auprès de la direction générale de l'office médico-pédagogique. La mission consiste à analyser les processus et outils de gestion existants liés aux spécificités organisationnelles de l'office, en vue d'y développer les outils d'aide à la décision (tableaux de bord) utiles au pilotage de la direction générale.

### **5. Combien y a-t-il de secrétaires généraux adjoints par département et quels sont leur rôle et leur classe de fonction ?**

Selon l'organisation, la taille du département et les thématiques traitées, les fonctions de secrétaires généraux adjoints revêtent des fonctions et des responsabilités différentes.

Le département présidentiel (PRE) compte cinq (4,6 ETP) secrétaires généraux adjoints 2 et 3 chargés des droits politiques, des affaires régionales et transfrontalières, du site internet de l'Etat, des fonctions supports ainsi que de la communication.

Le département des finances et des ressources humaines (DF) compte sept (5,6 ETP) secrétaires généraux adjoints 1, 2 et 3 chargés des dossiers et projets concernant la fiscalité, les finances et les aspects légaux, la communication, l'égalité et la prévention des discriminations et l'exécution des poursuites et faillites.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) compte six (5 ETP) secrétaires généraux adjoints 2 et 3 chargés des programmes du département et de divers dossiers et projets stratégiques. Il s'agit, notamment, du programme d'enseignement obligatoire et orientation, d'enseignement secondaire II et formation professionnelle et continue, d'enseignement spécialisé et des prestations médico-psychologiques, de l'enfance, jeunesse et soutien à la parentalité, des affaires intercantionales, des affaires parlementaires, de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et de la coordination du numérique à l'école.

Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) compte onze (10,3 ETP) secrétaires généraux adjoints 1, 2 et 3 chargés de la sécurité, de la migration, de la direction juridique, de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de la santé et de la commission interne des prestations auprès des usagers.

Le département du territoire (DT) compte neuf (8,6 ETP) secrétaires généraux adjoints 1, 2 et 3 chargés de la communication, de la politique publique de l'aménagement et du logement, de l'environnement, du contrôle de gestion départementale, de la promotion grands projets (communication), de l'énergie et des Services industriels de Genève (SIG), des affaires juridiques ainsi que des dossiers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Le département des infrastructures (DI) compte cinq (5 ETP) secrétaires généraux adjoints chargés notamment de la communication externe, du suivi de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), de l'office cantonal des transports (OCT), de l'office cantonal du génie civil (OCGC), de l'office cantonal des véhicules (OCV), et des liens avec les établissements publics autonomes que sont les Transports publics genevois (TPG) et la Fondation des parkings (FdP).

Le département du développement économique (DDE) compte deux (2 ETP) secrétaires généraux adjoints 3 chargés des questions économiques et des questions digitales et économiques.

Le département de la cohésion sociale (DCS) compte six (5,5 ETP) secrétaires généraux adjoints 2 et 3 chargés du suivi des aspects juridiques, du suivi des aspects liés à la culture et au sport, des affaires communales, des projets transversaux, de l'insertion et de l'innovation ainsi que de la communication.

Enfin la classe de traitement des secrétaires généraux adjoint 1 est la classe 23, celle des secrétaires généraux adjoint 2, la classe 25 et celle des secrétaires adjoint 3, la classe 27.

**6. Combien de fonctionnaires chargés de la communication sont rattachés à chaque conseiller et conseillère d'Etat et combien y en a-t-il par département ?**

Il n'y a pas de fonctionnaires chargés de la communication rattachés directement à un conseiller ou une conseillère d'Etat. Les chargés de communication sont selon les départements rattachés au secrétariat général ou à une direction générale pour la communication liée à une politique publique.

Les fonctionnaires chargés de la communication représentent 30,05 emplois à temps plein (ETP) et sont répartis de la façon suivante :

<i>Département</i>	<i>ETP</i>
Présidentiel (PRE)	2,7
Finances et ressources humaines (DF)	2,4
Instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)	2,35
Sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)	7,2
Territoire (DT)	7,9
Infrastructures (DI)	5,6
Développement économique (DDE)	1
Cohésion sociale (DCS)	0,9
<b>Total</b>	<b>30,05</b>

**7. *Quels sont les titres des fonctionnaires chargés de la communication par département ?***

Les titres et classes des chargés de communication dans les départements sont les suivants :

<i>Fonction</i>	<i>Classe</i>
Chargé de communication 1	18
Chargé de communication 2	20
Responsable de communication	24
Secrétaire général adjoint 1	23
Secrétaire général adjoint 2	25
Secrétaire général adjoint 3	27
Directeur des services de communication	25
Assistant de direction	14
Attaché de direction à la direction générale	25
Rédacteur socio-professionnel	18
Attaché à une direction – responsable de domaine	21

**8. *Quelle est la classe salariale des fonctionnaires chargés de la communication par département ?***

La réponse est donnée ci-dessus (question 7).

**9. *Le Conseil d'Etat a-t-il un porte-parole officiel ?***

Non, le Conseil d'Etat n'a pas de porte-parole officiel.

**10. *Est-ce que la direction de la communication de la Chancellerie exerce le rôle de porte-parole du Conseil d'Etat ?***

Non, en revanche, en fonction des besoins et sur délégation du président du Conseil d'Etat, la cheffe du service communication et information peut être amenée à répondre à des demandes des médias.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS